

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 03 septembre 2024 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault Marie-France Bérubé

SONT ABSENTS

M. le conseillers	Raphaël Helgerson-Gendron Jean-Luc Bérubé
-------------------	--

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2024-140
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 5 août 2024;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Nivelage des routes;
7. Creusages de fossés;
8. Vacances des employés;
9. Colloque annuel – zone 12 et rencontre MRC;
10. Déneigement rang 6 ouest;
11. Révocation des actes d'établissement de certaines écoles du Centre de service scolaire des Monts et Marées;
12. Diminution de Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
13. Contrat de location tracteur pour 3 ans;
14. Appui Comité de développement de Saint-Adelme (PNHA);

15. Installation de 3 lumières de rue;
16. Engagement de Réal Bouchard pour la saison hivernale;
17. Varia;
18. Période de questions;
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-141
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 AOÛT 2024

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2024 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2024-142
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quarante et quarante-huit cents (97 240.48\$) et les salaires payés au montant de seize mille sept cent soixante et douze et vingt-huit cents (16 772.28\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent quatorze mille douze et soixante et seize cents (114 012.76\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2024-143
NIVELAGE DES ROUTES

Sur une proposition de Madame Marie-France Bérubé, il est unanimement résolu que Les entreprises d'Auteuil procède au nivelage des chemins de la Municipalité qui en ont besoin au tarif horaire de 225.00 \$/ heure puisque les travaux étaient de bonne qualité au début de l'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-144
CREUSAGE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer des travaux pour entretenir nos routes;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprise de construction St-Raymond ont effectué du bon travail l'année dernière;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise des travaux de creusage de fossés selon les fonds disponibles dans le budget et que ceux-ci seront effectués par Les entreprises de constructions St-Raymond inc. au tarif de 175.00\$/heure pour la pelle sur roues 318, 132.66\$/heure pour le camion 10 roues et 154.71\$/heure pour le camion 12 roues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-145
VACANCES DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la programmation des vacances des employés tel que suit :

- Jessica Bouchard du 7 au 11 octobre 2024
- Bruno Bernier du 3 au 9 septembre 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-146
COLLOQUE ANNUEL – ZONE 12 ET RENCONTRE MRC

Il est proposé par Madame la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à participer au Colloque de zone 12 le 11 septembre à Saint-Damase;

EN CONSÉQUENCE, les frais d'inscriptions de 68.99\$ chaque seront payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-147
DÉNEIGEMENT RANG 6 OUEST

ATTENDU QUE:

- la Municipalité a reçu une demande pour le service de déneigement pour le 346, rang 6;
- la Municipalité désire encourager la construction de résidence habité à l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité s'engage dorénavant à déneiger la route du rang 6 ouest jusqu'à l'adresse civique 346.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-148
RÉVOCATION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT DE CERTAINES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES MONTS ET MARÉES

CONSIDÉRANT QUE l'école Émile-Dubé de Saint-Adelme est un service essentiel pour la communauté locale et un facteur clé du développement social et économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la perte du conseil d'établissement est en prévision de fermer l'école, ce qui entraînerait des impacts négatifs significatifs, incluant la dévitalisation de la municipalité et la diminution de l'attractivité de la région pour les jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE l'école est un lieu d'apprentissage, de rassemblement et d'engagement communautaire pour les enfants de la municipalité et contribue à renforcer le tissu social de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la municipalité de Saint-Adelme, d'une population d'environ 500 personnes, souhaite garantir à ses résidents, présents et futurs, des services éducatifs de proximité pour encourager la rétention des familles et la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE la préservation de l'école favorise l'équité dans l'accès à l'éducation pour les enfants en milieu rural, évitant des déplacements coûteux et contraignants vers des écoles situées dans des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de l'école permet de réduire les impacts environnementaux liés au transport scolaire à longue distance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présent que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Adelme s'engage à :

1. **Soutenir fermement le maintien de l'école Émile-Dubé de Saint-Adelme**, en travaillant de concert avec le Centre de services scolaires des Monts-et-Marées, les élus locaux, les parents d'élèves et la communauté;
2. **Sensibiliser la population** sur l'importance de l'école pour l'avenir de la municipalité;
3. **Faire pression sur les autorités compétentes** pour s'assurer que la décision de fermeture, si elle est envisagée, tienne compte de l'importance stratégique et communautaire de cette école pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-149

DIMINUTION DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures d'eau sont essentielles pour la santé publique et le développement durable des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la diminution d'environ 30% du programme de transfert compromet l'accès à des services adéquats pour la population;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités dépendent de ce programme pour maintenir et améliorer leurs infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour effectuer des travaux sont en constantes hausse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présent que le conseil de la municipalité de Saint-Adelme :

- 1- Exprime sa préoccupation concernant la diminution du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec;
- 2- Demande au gouvernement du Québec de revoir le financement accordé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-150

CONTRAT DE LOCATION TRACTEUR POUR 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'achat d'équipement de déneigement pour un tracteur en 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes satisfait de l'entente avec Les cultures BM inc.;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques techniques et la puissance de ce tracteur répondent à nos exigences et que notre équipement est adapté à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à la majorité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme approuve la signature, par la directrice générale, du contrat de location d'un tracteur FENDT 728 de l'année 2025 avec Les cultures BM inc. (9306 1778 Qc inc);

QUE le contrat est d'une durée de 3 ans du 1^{er} novembre au 1^{er} mai pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

QUE la Municipalité s'engage à verser la somme de 2 750 \$ plus taxes par mois pour 300 heures d'utilisation annuelle et que les heures supplémentaires seront au taux de 60 \$ plus taxes de l'heure;

Madame la conseillère Marie-France Bérubé vote contre cette proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-151

APPUI COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADELME (PNHA)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Parc Intergénérationnel » vise à développer, maintenir ainsi qu'à améliorer des initiatives permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyens(ennes), ainsi qu'au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel projet présenté par le Comité vise une des actions identifiées au plan d'action des familles et des aînés que voici : Inclure les jeux des 50 ans et plus dans les activités du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le projet est un moyen très concret d'appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés, il permet de contribuer au vieillissement en santé des aînés dans notre communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Adelme offre son appui à une demande de financement pour le projet « Parc Intergénérationnel », qui est présenté par le Comité de développement de Saint-Adelme, dans le cadre du volet des projets communautaires du PNHA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-152

INSTALLATION DE 3 LUMIÈRES DE RUE

CONSIDÉRANT le bris de lumière de rue appartenant à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'Entreprise d'Électricité JMN inc. procède au changement de ces lumières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-153

ENGAGEMENT DE RÉAL BOUCHARD POUR LA SAISON HIVERNALE

CONSIDÉRANT QU'il nous faut un deuxième opérateur de déneigement municipal;

CONSIDÉRANT son bon travail les deux années précédentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Monsieur Réal Bouchard pour la saison hivernale à temps plein du 1 décembre 2024 au 8 mars 2025 et sur appel au besoin le reste de la saison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2024-154

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 3 septembre 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

*Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière*

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse